



Shell ubitricity va installer et exploiter 294 nouveaux points de recharge publics près de Paris

252 points de recharge normale AC et 42 points de recharge rapide DC seront déployés dans les villes de la **Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**, située à 25 kilomètres à l'est de Paris; début des premières installations à l'été 2024.

Paris, le 14 mai 2024 : ubitricity, fournisseur et opérateur de solutions de recharge pour véhicules électriques et filiale à 100% du groupe Shell, a remporté un appel d'offres public pour l'installation et l'exploitation de nouvelles bornes de recharge publiques en région parisienne. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a attribué un total de 147 bornes soit 294 points de recharge. La CAMG est située à 25 kilomètres à l'est de Paris et se compose de villes comme Bussy-St-Georges, Bussy-St-Martin, Lagny-sur-Marne et Montévrain. Disneyland Paris n'est situé qu'à quelques kilomètres.

En déployant à la fois des bornes de recharge normale en courant alternatif et super rapide en courant continu, les résidents, les usagers et les visiteurs pourront recharger leurs véhicules électriques en fonction de leurs besoins. Tous les chargeurs AC seront équipés de deux prises par chargeur et d'une puissance de charge allant jusqu'à 22 kW. Ceux-ci permettent des expériences de recharge pratiques pendant les achats ou les activités de loisirs. Grâce à des capacités de charge de 50 et 150 kW, les chargeurs plus rapides à courant continu rechargent les batteries des véhicules électriques en peu de temps, ce qui est idéal pour les longs trajets.

Tous les conducteurs de véhicules électriques pourront utiliser les nouvelles bornes de recharge : soit avec leurs cartes de recharge RFID habituelles et leurs applications de mobilité électrique, telles que Shell Recharge. Alternativement, la recharge sans enregistrement est également possible via un QR code individuel / une étiquette NFC sur la borne de recharge.

L'emplacement de chaque borne de recharge est actuellement déterminé sur la base de diverses données locales et en étroite concertation avec la CAMG. Toutes les bornes de recharge seront installées sur le terrain public, ce qui les rendra pleinement accessibles aux conducteurs. La mise en service du premier chargeur est prévue pour l'été 2024. Comme pour tous les nouveaux déploiements d'ubitricity, les chargeurs porteront la marque Shell Recharge et seront donc intégrés à l'écosystème de Shell pour une recharge pratique à la maison, au travail et dans les espaces publics.

Pierre Tebaldini, Directeur de cabinet du Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire : « Suite à une mise en concurrence, notre choix s'est porté sur l'offre de Shell ubitricity qui nous est apparue comme celle qui correspondait le mieux au territoire, au développement des IRVE et donc à la mobilité électrique. L'écoute et le travail commun entre les équipes de Shell et notre collectivité permettent d'apporter une véritable réponse à l'électrification actuelle et à venir de la flotte automobile. »

Mickaël Garreau, Market Unit Lead France chez Shell ubitricity : « Les nouvelles bornes de recharge publiques faciliteront le passage des habitants de la région à l'électromobilité. Après avoir déjà exploité près de 300 points de recharge AC et DC au Havre Seine Métropole, notre équipe se réjouit aujourd'hui de travailler également avec les villes et les représentants de la **Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**.

CONTACT PRESSE :

Rémi Ta ngoc
remi.tangoc@shell.com
+33 1 57 60 60 65

À propos d'ubitricity : ubitricity est l'un des principaux opérateurs d'infrastructure de recharge dans l'espace public et collabore avec les collectivités dans le déploiement de leur réseau de stations de recharge. Pour répondre à tous les besoins



de recharge des conducteurs, ubitrlicity propose des bornes de recharge normales et rapides, ainsi que des bornes de recharge sur lampadaires, réduisant ainsi les obstacles à l'e-mobilité. ubitrlicity exploite plus de 10 000 points de charge sur le réseau Shell Recharge, dont le plus grand réseau de charge du Royaume-Uni. Les conducteurs de VE en Allemagne, en France et aux Pays-Bas se rechargent également de manière pratique à un nombre croissant de points de charge exploités par ubitrlicity. ubitrlicity est une filiale à 100% du groupe Shell. www.ubitrlicity.com

À propos de Shell : Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

Shell France, filiale du groupe Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale Shell Recharge Solutions, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de Shell Recharge et ubitrlicity.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2023 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 13 mai 2024. Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.